



## **Force Ouvrière Finances Calvados**

DDFiP du Calvados - 7, bd Bertrand  
14034 Caen Cedex

*“Et vivre, c’est ne pas se résigner” (Albert Camus)*

### **CHS-CT du 18 septembre 2020 : Liminaire**

Monsieur le Président,

Alors que l’État a préféré diviser les agents en attribuant à quelques-uns seulement la prime COVID, **FO Finances** exige la fin du blocage du point d'indice, seul levier équitable pour les agents, une revalorisation de l'ensemble des carrières et un plan massif de recrutement de fonctionnaires. Les agents ont besoin de la reconnaissance concrète de leur investissement quotidien au service du public et de l'intérêt général.

Au plan sanitaire, la situation ne semble pas brillante. Le 11 septembre, un nouveau Conseil de Défense s'est réuni afin de déterminer des mesures supplémentaires pour protéger la population du coronavirus.

Dans ce contexte, **FO Finances 14** souligne qu'il appartient à l'État employeur de garantir la sécurité des fonctionnaires qui assurent les missions de service public sur l'ensemble du territoire national. Dans le Calvados, comme sur tout le territoire, depuis le début du mois, les agents, respectueux des règles de distanciation sociale, sont astreints au port du masque dans les locaux dès lors qu'ils n'exercent pas leurs missions dans un bureau individuel. Ils redoublent de vigilance pour se protéger et protéger leurs collègues.

Pour renforcer cette protection, **FO Finances 14** estime nécessaire de prévoir une organisation plus souple du travail afin d'éviter la circulation active du virus, qu'il s'agisse des rotations ou des horaires décalés permettant de fluidifier les entrées, sorties et autres circulations, dans et aux abords des bâtiments.

**FO Finances 14** souhaite également rappeler que l'organisation que nous avons connue pendant le confinement de télétravail en situation exceptionnelle, ne peut constituer le mode normal de recours au télétravail. Il a été mis en place dans une situation de confinement extrême perturbant l'accès au service sur un périmètre d'agents restreint.

Pour **FO Finances 14**, l'élargissement du recours au télétravail en cas de circonstances exceptionnelles peut se concevoir de façon très encadrée pour faire face à des urgences sanitaires ou climatiques extraordinaires, mais il est inacceptable en cas de conflits sociaux. En effet, il ne faudrait pas qu'il remette en cause la liberté fondamentale que constitue le droit de grève ou qu'il soit le vecteur d'un service minimal qui ne dirait pas son nom.

Par ailleurs, **FO Finances 14** souhaite rappeler que le télétravail, en plus d'être encadré pour préserver les droits des télétravailleurs, doit être volontairement choisi par les agents. Il ne saurait être imposé à ceux qui préfèrent exclusivement exercer leurs missions dans les locaux de l'administration !

De surcroît, la délégation affirme que le développement du télétravail doit se faire avec un cadrage ministériel et des déclinaisons directionnelles discutées avec les organisations syndicales.

Enfin, la réunion de ce CHS CT, souligne le caractère indispensable de cette instance pour évoquer les questions sanitaires au sein de notre ministère. **FO Finances 14** ne souhaite pas que les mesures sanitaires soit un prétexte pour museler le dialogue social en réduisant la présence de ses membres, en réduisant le temps des réunions, en remplaçant les réunions présentielles par des audio-conférence qui ne permettent pas de véritables échanges, créant de fait une distanciation syndicale, comme si elle constituait un geste barrière. **FO Finances 14** a démontré au contraire, par une participation active aux réunions tout au long de la crise, son attachement au dialogue social et a été force de proposition pour trouver des solutions à une situation inédite, loin d'être dans une opposition de

principe, attitude qui a visiblement été appréciée par les directions. Alors que le virus, même s'il circule toujours de manière active ne touche plus la population dans les mêmes proportions, **FO Finances 14** souhaite que l'on revienne à un fonctionnement normal dans le respect évident des gestes barrières et demande aux directions de trouver les moyens nécessaires à l'organisation de réunions dans des lieux répondant à toutes les normes de sécurité.

Une fois de plus, la section **FO Finances 14** réitère son opposition à la fusion des instances représentatives des personnels du secteur public (CHS et Comités Techniques) en une instance unique qui aura comme conséquence d'affaiblir et de diluer le travail à mener sur des thématiques très différentes et dont l'importance justifie une approche et des moyens qui, au contraire, doivent être renforcés.

Elle considère que cette fusion, prévue par la loi du 7 août 2019 dite loi de transformation de la Fonction Publique, peut très bien être remise en cause par une nouvelle loi, cette fois, garante des droits des fonctionnaires.

Pour la DGFIP, **FO Finances 14** revendique l'arrêt de la mise en œuvre du Nouveau Réseau de Proximité et le maintien de tous les services et postes comptables du département dans une période où l'État doit prendre toute sa place. Pour tous, elle exige une garantie de moyens et d'effectifs pour le maintien d'un véritable service public au service des citoyens.

**FORCE OUVRIÈRE** exige le retrait de la loi Dussopt, du plan Darmanin et défend et continuera de défendre l'existence du CHS CT et l'ensemble des droits des fonctionnaires.

**Les représentants FO** reviendront en séance sur tous les points à l'ordre du jour et porteront toutes leurs légitimes revendications.